

LA ROUTE TRANSCANADIENNE

ONTARIO—INTERPELLATION AU SUJET DU CHOIX DE LA ROUTE N° 11, DEPUIS NORTH-BAY

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J.-A. Habel (Cochrane): Monsieur l'Orateur, le ministre des Travaux publics nous dirait-il si son ministère et la province d'Ontario en sont venus à une entente au sujet du partage des frais relatifs à plus d'un tracé qui serait désigné comme route transcanadienne? Dans le cas de l'affirmative, la route numéro 11, depuis North-Bay jusqu'à Cochrane, Kapuskasing, Hearst et Geraldton, est-elle mentionnée dans cette entente?

L'hon. Howard C. Green (ministre des Travaux publics): Non, l'entente ne vise qu'un tracé et, dans cette région de l'Ontario, il suit plus ou moins la rive nord du lac Supérieur.

L'hon. L. B. Pearson (chef de l'opposition): Puis-je poser une autre question? Le ministre sait-il qu'il y a une année environ, le ministre de la Voirie a promis à la population de cette région que deux routes transcanadiennes y seraient projetées, l'une le long du lac Supérieur et l'autre, passant à Chapeau, jusqu'au lac?

L'hon. M. Green: Non, je l'ignorais. C'est peut-être l'une des œuvres compliquées qu'a accomplies l'ancien gouvernement fédéral.

L'hon. M. Pearson: Non, monsieur l'Orateur. C'était l'œuvre du gouvernement provincial qui a été annoncée par le ministre provincial.

LE COMMERCE

LE PÉTROLE—À PROPOS D'AMENER LES ÉTATS-UNIS À SUPPRIMER LES RESTRICTIONS SUR LES IMPORTATIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Hazen Argue (Assiniboïa): J'aimerais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. A-t-on signalé au ministre la nouvelle de journal touchant une lettre que M. Coffin, membre du Congrès, a écrite au président Eisenhower pour l'exhorter à supprimer les restrictions américaines contre l'importation de pétrole canadien? Le Canada a-t-il adressé d'autres instances après la publication de cette lettre? Le ministre peut-il dire si l'on avance vers la suppression de ces restrictions?

L'hon. Sidney E. Smith (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Je remercie le député de m'avoir fait tenir copie de cette question. Je signale en réponse qu'on m'a fait remarquer cette lettre, et je l'ai lue avec beaucoup de satisfaction. Je suis heureux de dire qu'elle cadre fort bien avec les

[L'hon. M. Pickersgill.]

vues du gouvernement canadien. Quant aux instances, la dernière occasion où le gouvernement ait exprimé ses vues sur la question au gouvernement des États-Unis, c'a été la communication d'une note du 23 juin 1958. On a également soulevé la question durant la visite du président Eisenhower à Ottawa au début de juillet. Nous l'espérons, les instances que nous avons faites à maintes reprises et l'appui que M. Coffin, membre du Congrès, a donné à nos vues aboutiront à la suppression la plus prompte possible des restrictions américaines sur les importations de pétrole canadien.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA JORDANIE—À PROPOS DE L'ÉVACUATION DES CANADIENS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Paul Martin (Essex-Est): Monsieur l'Orateur, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures aurait-il un commentaire à faire au sujet de la nouvelle voulant que le gouvernement des États-Unis ait invité ses ressortissants à quitter la Jordanie? Quelles dispositions ou préparatifs le gouvernement canadien prend-il ou fait-il à l'égard des citoyens canadiens qui se trouvent en Jordanie?

L'hon. Sidney E. Emith (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, le Canada n'a aucun représentant officiel en Jordanie. En ce qui concerne la protection des citoyens canadiens en Jordanie et leur évacuation éventuelle en cas d'urgence, nous avons pris les précautions suivantes:

1. On leur a demandé il y a quelque temps de s'inscrire à la mission britannique d'Amman.

2. Tout avertissement d'évacuation lancé par la mission britannique viserait également les neuf Canadiens inscrits et les autres sujets britanniques se trouvant en Jordanie.

3. Les Canadiens pourraient, en cas d'évacuation, avoir recours aux services britanniques tout comme aux services américains.

C'est à l'ambassadeur du Royaume-Uni à Amman qu'il incombe de prendre la décision relative à l'évacuation des Canadiens et autres sujets britanniques se trouvant en Jordanie, et cette décision ne dépend nullement des avertissements de cette nature donnés par les autorités américaines à leurs ressortissants.

L'hon. L. B. Pearson (chef de l'opposition): Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ne se rend-il pas compte que l'honorable représentant d'Essex-Est se trouvera d'ici peu